



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annecy, le 26 avril 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amélioration de la couverture mobile – Mise en œuvre du dispositif de couverture ciblée

En janvier 2018, l'Arcep et le Gouvernement ont fait état, dans le cadre du New Deal mobile, des divers engagements souscrit par les opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires métropolitains.

Parmi ces nouvelles obligations, figure le **« dispositif de couverture ciblée »** (pour en savoir plus sur ce dernier, merci de bien vouloir consulter le site gouvernemental dédié à ce dispositif par le biais du lien suivant: <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/mobile/couverture-ciblee>), qui **vise à améliorer la couverture mobile de zones bénéficiant actuellement d'une absence ou d'une mauvaise couverture en téléphonie mobile.**

Il prévoit au plan national le déploiement de 5.000 nouvelles antennes par chacun des quatre opérateurs, pour couvrir des zones choisies par les territoires dans le cadre des "équipes projets départementales" mises en place durant l'été 2018.

L'équipe projet de Haute-Savoie, à laquelle participent des représentants de l'État, du conseil départemental, du SYANE et de l'association des maires du département, a donc pour mission de sélectionner les territoires prioritaires en fonction du quota attribué chaque année au département.

Une fois ces zones identifiées et validées par arrêté ministériel, le dossier est confié à un "opérateur leader", qui dispose alors d'un délai au plus de 24 mois pour réaliser les opérations d'aménagement utiles.

L'arrêté ministériel du 9 avril 2021 définissant la deuxième liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2021, publié au Journal officiel du 17 avril 2021, a pris en compte les récentes demandes formulées par l'équipe projet départementale ayant trait aux communes d'**Arâches-la-Frasse, Champanges, Les Contamines-Montjoie, Entrevernes, Giez, Manigod, Mieussy, Mont-Saxonnex, Moye, Passy, Publier, Saint-Gervais-les-Bains, Seyssel et Thyez**, lesquelles devraient donc voir leur couverture mobile s'améliorer avant le 17 avril 2023.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex